

Séance du 28 avril 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 2
dont représentés : 3
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

15/04/2026

Date de publication

05/05/2026

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, P. CLAVEY, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, P. GROSS, P-Y. GUÉRO, P. GUIGON, E. HOTZ, J. KARLÉ, P. LABEUCHE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, H. NALCACI, C. O'KEEFFE, V. ORIAT-BELOT, C. PARTY, R. PERRADIN, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, P. PLAISANCE, N. POUILLET, J-L. SALORT, G. TRAVERS, E. WEISS, A. ZIEGLER

Membres suppléants avec voix délibérative : C. DEPORTE, J. MARTINEZ

Pouvoirs : C. RAFAEL à J-L. ANDERHUEBER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE, L. PISCHOFF à J-L. SALORT

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 038-2026

Objet : Finances - budget primitif 2026 - budget annexe assainissement collectif

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°017-2026 relative à l'approbation du compte de gestion 2025 du budget assainissement collectif,
- la délibération n°021-2026 relative à l'approbation du compte administratif 2025 du budget assainissement collectif,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement collectif suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	716 211,00	716 211,00
012	Charges de personnel	0,00	404 258,00	404 258,00
014	Atténuations de produits	0,00	19 324,00	19 324,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	13 714,00	13 714,00
66	Charges financières	0,00	242 821,00	242 821,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	14 913,00	14 913,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	15 901,00	15 901,00
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	812 639,54	812 639,54
023	Virement à section d'investissement	0,00	77,98	77,98
Total		0,00	2 239 859,52	2 239 859,52

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
70	Produits des activités	0,00	1 864 592,00	1 864 592,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	11 344,00	11 344,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 413,00	2 413,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	402 538,32	402 538,32
002	Solde d'exécution reporté	0,00	1 202 647,99	1 202 647,99
Total		0,00	3 483 535,31	3 483 535,31

DépensesInvestissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	0,00	52 276,00	52 276,00
21	Immobilisations corporelles	11 070,00	168 893,00	179 963,00
28	Réhab. réseau STEP Giro (hors Giro)	0,00	765 402,91	765 402,91
29	Réhab. réseau STEP Lachapelle-sous-Rougemont	0,00	94 137,85	94 137,85
30	Réhab. Réseau STEP Anjoutey	0,00	20 517,07	20 517,07
32	Réhab. Réseau Lachapelle-sous-Chaux	73 221,62	0,00	73 221,62
33	Dévolement conduite EU EHPAD St. Joseph	0,00	125 908,80	125 908,80
34	Dévolement conduite EU RD24 Chaux	6 364,80	54 256,50	60 621,30
35	Aménagement STEP Giromagny évacuation boues	0,00	134 803,64	134 803,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	467 215,00	467 215,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	402 538,32	402 538,32
Total		90 656,42	2 285 949,09	2 376 605,51

RecettesInvestissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2026	BP 2026 + RAR
13	Subventions d'investissement	272 958,00	0,00	272 958,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	30 485,00	30 485,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	812 639,54	812 639,54
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	77,98	77,98
001	Solde d'exécution reporté	0,00	10 444,99	10 444,99
Total		272 958,00	2 103 647,51	2 376 605,51

Solde de la section d'investissement : 0,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif du budget assainissement collectif, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président.

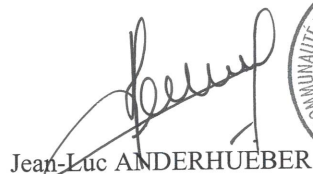
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

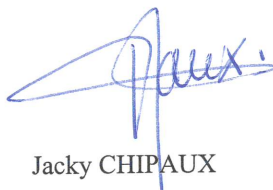
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme,

Le Président,


 Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


 Jacky CHIPAUX